



Pour diffusion immédiate : 29/04/2024

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE LA MISE À DISPOSITION DE 7,3 MILLIONS DE DOLLARS DANS LE CADRE DU NOUVEAU CYCLE DE SUBVENTIONS D'IMPACT EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS DE JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

L'opportunité de subvention s'ouvre le 29 avril pour répondre aux préoccupations environnementales dans les communautés les plus touchées par la pollution et le changement climatique

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui la mise à disposition de 7,34 millions de dollars en subventions d'impact en faveur des communautés de justice environnementale afin d'aider les communautés les plus vulnérables aux impacts de la pollution et du changement climatique à répondre aux préoccupations environnementales et à la pollution héritée du passé. Les subventions soutiendront des projets d'organisations communautaires qui engagent leurs communautés autour des questions de justice environnementale et déploient des solutions axées sur la communauté.

« L'État de New York continue de démontrer son engagement sans équivoque à fournir les ressources nécessaires pour faire face aux charges qui pèsent sur les communautés désavantagées en matière d'environnement, de santé publique et d'économie », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Ce nouveau financement soutiendra directement les organisations communautaires qui s'attaquent aux problèmes locaux et élaborent des solutions en partenariat avec l'État afin d'améliorer la qualité de vie, la qualité de l'air et de contribuer à garantir un avenir plus propre et plus vert. »

Ce financement est administré par le Département de la préservation de l'environnement (Department of Environmental Conservation, DEC) de l'État et est fourni par le Fonds de protection de l'environnement (Environmental Protection Fund, EPF) de l'État, dans le cadre du solide programme de justice environnementale de l'État de New York. Depuis 2006, le DEC a accordé près de 15 millions de dollars en subventions d'impact communautaire à des organisations communautaires pour des projets engageant les communautés sur des questions de justice environnementale et déployant des solutions axées sur la communauté. Les organisations communautaires peuvent demander à recevoir jusqu'à 100 000 dollars de financement pour des projets

qui répondent aux préoccupations environnementales et de santé publique des résidents des quartiers concernés.

Sean Mahar, commissaire par intérim au Département de la préservation de l'environnement, a déclaré : « Sous la houlette de la gouverneure Hochul, le DEC est fier de soutenir les organisations et les programmes communautaires qui œuvrent directement au sein de leurs communautés pour faire progresser la justice environnementale. Les fonds mis à disposition aujourd'hui soutiendront des projets qui améliorent la qualité de l'air, investissent dans la croissance économique et améliorent le bien-être général des New-Yorkais dans les communautés de justice environnementale ou dans les communautés désavantagées. Ils permettront à ces communautés de développer des initiatives qui abordent de manière significative les problèmes environnementaux anciens et émergents. »

La justice environnementale est le traitement équitable et significatif de toutes les personnes, indépendamment de la race, du revenu, de l'origine nationale ou de la couleur de peau, en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, des réglementations et des politiques environnementales.

Les projets éligibles doivent porter sur l'exposition d'une communauté à de multiples dommages et risques environnementaux et inclure une nouvelle composante de recherche qui servira à élargir les connaissances de la communauté concernée. Parmi les projets précédemment financés par le DEC, citons la science participative publique, la surveillance communautaire de la qualité de l'eau et de l'air, l'agriculture urbaine, la restauration des habitats, la plantation d'arbres, l'élaboration de programmes d'études, l'installation d'infrastructures vertes, et bien d'autres encore. Une liste de tous les projets précédemment financés et leur description sont disponibles sur [Open Data NY](#).

Les organisations communautaires éligibles sont celles situées dans la communauté défavorisée ou de justice environnementale concernée, au service des résidents d'une zone égale ou inférieure à un comté situé en dehors de la ville de New York, ou d'une zone égale ou inférieure à l'un des cinq arrondissements de la ville de New York, et dont le revenu annuel total est inférieur à 3 millions de dollars.

Le financement des subventions est un élément essentiel de l'engagement continu de la gouverneure Hochul à aider les communautés à devenir plus résilientes, notamment par le biais de la recherche scientifique et des efforts de sensibilisation. Le budget de l'État promulgué pour 2024-25 maintient le financement de l'EPF à 400 millions de dollars, le niveau de financement le plus élevé de l'histoire du programme. En plus de soutenir la justice environnementale avec 13 millions de dollars, l'EPF est une ressource essentielle pour les programmes environnementaux tels que l'acquisition de terres, la protection des terres agricoles, la prévention et l'éradication des espèces envahissantes, l'accès aux loisirs et l'amélioration de la qualité de l'eau. L'EPF complète d'autres engagements historiques de l'État, notamment les exigences selon lesquelles 35 %, avec un objectif de 40 %, des investissements provenant à la fois de la loi sur le leadership climatique et la protection des communautés et de la loi sur les

obligations environnementales relatives à l'eau propre, à l'air pur et aux emplois verts de 2022, d'un montant de 4,2 milliards de dollars, bénéficieront aux communautés désavantagées.

Les candidatures seront acceptées à partir du lundi 29 avril 2024. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 7 août 2024 à 15 heures (heure de l'Est). Pour obtenir une liste complète des lignes directrices et de plus amples informations, contactez le bureau de la justice environnementale du DEC au 518-402-8556, à l'adresse justice@dec.ny.gov, ou en ligne sur la [page Web du DEC consacrée à la justice environnementale](#). Les questions sur la possibilité de subvention seront acceptées jusqu'à la fermeture des bureaux le 24 juillet 2024. Les candidats sont tenus de s'enregistrer et de se préqualifier sur la page de préqualification de Statewide Financial System (SFS) Grants Management avant de déposer leur candidature. Une fois enregistrées et préqualifiées, les organisations peuvent demander la subvention dans SFS. L'ensemble des critères d'éligibilité, les instructions et le dossier de candidature sont disponibles en ligne sur le [site Web de Statewide Financial System](#).

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)